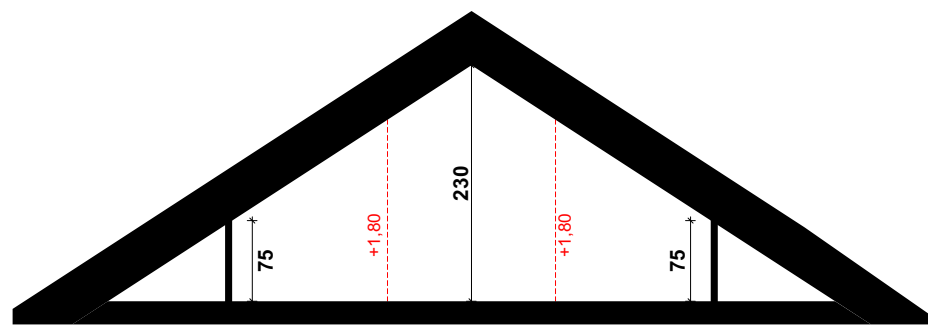


PROVISOIRE



Coupe 1



T3 - B22



- VRE = Volet roulant électrique
- VB = Volet battant
- F = Fenêtre
- PF = Porte-fenêtre
- All V = Allège vitrée
- All M = Allège maçonné
- IV = Imposte vitrée
- FT = Fenêtre de toit
- Store int. = Store intérieur
- BECS = Ballon d'eau chaude
- LL = Emplacement lave-linge
- LV = Emplacement lave-vaisselle
- R = Réfrigérateur / emplacement réfrigérateur
- chaud. = Chaudière
- GTL = Tableau électrique
- Pl. = Placard
- Rgt. = Rangement
- Dgt. = Dégagement
- Faux-plafond / soffite
Hauteur sous faux-plafond 2,20m.
- HsPoutre = Hauteur sous poutre = hauteur réduite
- 0,00 / +0,10 = Niveau intérieur / niveau extérieur
- Dalles sur plots
- Lames bois



COUR LAWRENCE

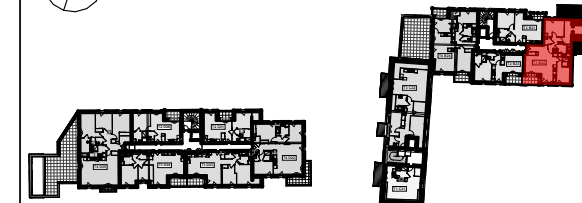
47 logements
Rue de Barbine
35800 DINARD

MAITRE D'OUVRAGE
**SCCV ARC PROMOTION
ARMORIQUE**

ARCHITECTE
SELARL d'ARCHITECTURE
CLENET BROSSET BNR

1, rue Geneviève de Gaulle Anthorniz
35208 RENNES CEDEX 2
Tél. : 02 99 86 13 86
E-mail : groupe.arc@groupearc.fr

14H rue du Pâlis Tabellin
35708 PENNES CEDEX
Tél. : 02 99 22 20 30
E-mail : bnr.architectes@bnr.fr



LOT	BATIMENT	LOGEMENT	TYPE	NIVEAU
	B	B22	T3	R+2

SURFACES HABITABLES SURFACES UTILES

Séjour/cuisine	30,15	
Chambre 1	11,94	
Chambre 2	10,06	
Bureau	12,85	23,69
SdE	2,57	
SdB	5,19	
WC	1,88	
Entrée	3,81	
Dgt.	3,98	
Total SHAB	82,43 m²	
Total SURFACES UTILES		93,27m²

SURFACES ANNEXES

Balcon	5,24
Total Annexes	5,24 m²

En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux plafonds, les retombées de poutres et les gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions. Les canalisations et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitif. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces.